

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain
QUILICHINI et Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE BOCOGNANO

Suivant acte reçu par Maître Romain QUILICHINI, Notaire à AJACCIO, le 16 mars 2021, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Joseph PANTALONI, époux de Madame Marie-Catherine PERETTI, demeurant à AJACCIO (20090) Immeuble Valinco Rce des Golfes Rue Martin Borgomano, né à BOCOGNANO (20136) le 17 septembre 1927, marié à la mairie de COTI-CHIAVARI (20138) le 2 octobre 1954 sous l'ancien régime légal de la communauté de biens meubles et acquêts et décédé à AJACCIO le 27 septembre 2011.

Il a possédé depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) par jonctions des possessions suite au décès de sa mère Madame Lucie MARCAGGI, née à BOCOGNANO (20136) le 1er juin 1888, veuve de Monsieur Pierre PANTALONI et décédée à AJACCIO (20000) le 21 janvier 1977 :

A BOCOGNANO (20136) une maison à usage d'habitation composée de deux pièces et une cave cadastrée : Section H, numéro 207, lieudit Colletta, pour une contenance de 01a 75ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr